

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 janvier 2018

FIN DE VIE DIGNE - (N° 517)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 75

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE 3

À l'alinéa 13, supprimer les mots :

« , ainsi qu'à sa personne de confiance ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Incohérence avec la phrase de l'article 2 alinéa 2 : « La ou les personnes de confiance ».